


## FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE A UN STAGE DE VOILE

Nom:	
Prénom:	
Date de naissance :	
Lieu de naissance:	<b>INSCRIPTION STAGE DE VOILE</b>
Age le jour du stage:	Support:    Catamaran / Mono / Trimaran
Adresse:	Zone de nav:
Code postal:	Embarquement le:
Ville:	Débarquement le:
Tel port.:	Niveau de formation souhaité
Mail:	Découverte / Equipier / Chef de bord
N°de passeport	Règlement du stage: <a href="#">Voir facture</a>
Date d'expiration:	Acompte 50% solde 15 jours avant le début du stage

### Capacités physiques et santé

Je soussigné (e) ....., atteste sur l'honneur savoir plonger et nager au moins 50m sans aide à la flottaison en eau profonde et dégage l'école de voile Solutions Voile de toute responsabilité quant à mon état de santé et aptitudes physiques pour la pratique de l'activité voile croisière.

Un certificat médical universel de non contre indication à la pratique du sport devra être fourni pour le début du stage.

- Avez vous des allergies alimentaires..autres ? OUI / NON

.....  
 - Avez vous un traitement médical en cours ? OUI / NON

### Obligation d'assurance

SOLUTIONS VOILE dispose d'une assurance de responsabilité civile professionnelle. Celle-ci permet de s'assurer pour les dommages causés à autrui, elle ne garantit en aucun cas les dommages causés à soi-même ou un autre stagiaire. Chacun doit faire le nécessaire pour disposer d'une assurance complémentaire en cas d'accident.

### Autorisation de l'image des adhérents

J'autorise SOLUTIONS VOILE à utiliser mon image ou celle de mon enfant pour une utilisation de promotion interne de son activité dans les différents médias ( Instagram, FB, site, youtube....) à sa disposition.

### Pour un enfant mineur

Je soussigné (e) ....., parent ou tuteur prendre l'entière responsabilité de L'enfant..... au cours du dit stage de voile. Je certifie qu'il est médicalement et physiquement apte à la pratique des activités nautiques. En conséquence de quoi je dégage l'école de voile Solutions Voile de toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une absence de surveillance parentale ou en cas d'un accident provoqué par suite de son éventuelle inaptitude physique ou médicale. D'autre part je certifie sur l'honneur que mon enfant .....sait nager 25m (-de 16 ans ) et plonger + nager au moins 50 m à partir de 16 ans. Tout enfant de moins de 12 ans aura l'obligation de porter un gilet de sauvetage lors de ses déplacements sur le pont. Les enfants de moins de 5 ans « accompagnateurs » sont acceptés sous l'entière responsabilité des parents. Vous devrez vous munir d'un gilet et harnais à sa taille.

Le:

À:

Signature:

## FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE A UN STAGE DE VOILE

L'école de voile \_SOLUTIONS VOILE\_ , immatriculée au Registre du Commerce et des Entreprises de \_Pointe à Pitre\_ sous le numéro \_\_750120027100028\_\_ , représentée en la personne de \_ FRANÇOIS HELLOT\_ en sa qualité de Moniteur de Voile Habitable , carte professionnelle N° \_\_97106ED0095\_\_

**ARTICLE 1** : OBJET : Le présent contrat est un contrat de prestation ayant pour objet l'encadrement de l'activité voile habitable- La prestation consiste dans l'animation et l'enseignement de la voile à bord d'un voilier dont la location est à la charge des stagiaires.

**ARTICLE 2** : PRIX : En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 1 ci-dessus, « le stagiaire affrèteur » réglera sa part sur la base d'un forfait journalier de **220 €**/ Jour ( logé en cabine et nourri). Un supplément de 30€/J si le moniteur doit dormir dans le carré ou dans une pointe avant.

=> 1er versement de 50% à la confirmation du séjour et le solde 15 jours avant le départ.

**RIB: La banque postale**  
**FR08-2004-1010-1308-4406-8M03-467**

Si des frais éventuels (en accord avec les stagiaires) doivent être engagés par François HELLOT (de déplacement, d'hébergement, de repas et frais annexes...), nécessaires à l'exécution de la prestation ils seront facturés en sus au «stagiaire affrèteur » sur présentation des factures.

**ARTICLE 3** : EXECUTION DE LA PRESTATION : François Hellot s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, et à mettre en place une organisation d'apprentissage adaptée à ses stagiaires afin de répondre à leurs besoins de formation. Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues à l'article 1 ci-dessus, le moniteur s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation, n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

**ARTICLE 4** : LOCATION DU BATEAU : Le stagiaire affrèteur, s'engage à avoir réservé le bateau avant la signature du contrat de prestation nautique, auprès d'une société de son choix. Un double du contrat de location sera adressé au moniteur dès que possible. Le bateau devra comporter assez de couchage pour que chaque participant bénéficie d'une cabine. Le moniteur devra également bénéficier d'une cabine.

**ARTICLE 5** : OBLIGATION DE COLLABORATION : Le stagiaire affrèteur tiendra à la disposition du moniteur toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

**ARTICLE 6** : RESPONSABILITES : Le stagiaire affrèteur convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du moniteur à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par "le stagiaire affrèteur", pour sa prestation de moniteur.

Il en va de la responsabilité des stagiaires de savoir nager pour participer au stage.

**ARTICLE 7** : RESILIATION : Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes des articles 5, 6, 7 du présent contrat pourra entraîner, la résiliation de plein droit au présent contrat. Le présent contrat pourra être résilié, en dehors de toute faute, à tout instant par chacune des parties, sous la réserve d'un préavis de trois semaines. Dans cette hypothèse, les sommes déjà perçues par le chef de bord lui demeureront acquises. Dans le cas d'une annulation par le chef de bord, toutes les sommes déjà versées seront immédiatement remboursées.

**ARTICLE 8** : SOUS-TRAITANCE : Le présent contrat pourra faire l'objet d'une sous-traitance dans le cas d'une impossibilité du chef de bord (justifiée) du aux situations suivantes:- Accident entraînant une incapacité physique -Maladie - cas de force majeure. Les stagiaires devront être informés dès que possible

**ARTICLE 9** : LA ZONE DE NAVIGATION : La zone de navigation est définie en accord entre les stagiaires et le moniteur en fonction de la durée du stage. La définition du programme sera faite le premier jour de stage en fonction des différentes contraintes liées à la période du stage.

**ARTICLE 10** : ANNULATION IMMEDIATE : Des règles de sécurité seront mises en place pour le bon déroulement du stage. Celles-ci devront être respectées par tous les stagiaires. Le moniteur se réserve le droit d'annulation du stage immédiat dans les cas suivants:- Comportement dangereux à bord- Etat d'ébriété grave répété- Consommation ou détention de produits illégaux à bord ( armes, drogues...). Dans les cas suivants, l'annulation du stage ne donnera droit à aucun remboursement.

**ARTICLE 11** : COVID : Le prestataire s'engage, à reporter ou à rembourser les acomptes versés par les stagiaires : \*Si le stagiaire est dans l'impossibilité de se rendre sur le lieu de la prestation en raison des dispositions réglementaires mises en place par l'Etat liées à la lutte contre le Covid 19 (confinement, isolement, interdiction de déplacement).

\*Si le prestataire est dans l'obligation de renoncer à la formation en raison des dispositions réglementaires mises en place par l'Etat liées à la lutte contre le Covid 19 (conditions sanitaires, interdiction de naviguer, etc.).

**ARTICLE 12** : JURIDICTION COMPETENTE : Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de \_\_\_\_\_ Pointe à Pitre \_\_\_\_\_

En signant ce contrat je déclare avoir pris connaissance des CGV et les accepter <http://www.croisiere-catamaran.eu/cgv/>

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Le stagiaire:

Le:

À:

Signature: